

Information relatives aux rémunérations

La politique de rémunération à la performance de la société se concentre sur la rémunération totale - salaire de base et rémunération à la performance - afin que la rémunération soit en phase avec la performance globale de la société, des entreprises respectives et du salarié. Elle repose sur une méthode discrétionnaire équilibrée qui évalue les performances du salarié tout au long de l'année par rapport à quatre grandes dimensions : résultats de l'entreprise, client/partie prenante, travail d'équipe et leadership, et prise de risque, contrôles et attitude. Ces dimensions de la performance prennent en compte de manière appropriée les priorités à court, moyen et long terme qui génèrent une valeur durable pour les actionnaires, tout en tenant compte des risques, des contrôles et des objectifs en termes de comportement. Pour promouvoir un bon alignement de la rémunération sur la performance, la société n'attribue pas de pondérations relatives à ces dimensions et tient également compte d'autres facteurs pertinents, y compris les pratiques en vigueur sur le marché.

Dans le cadre de cette évaluation équilibrée de la performance, pour certains employés impliqués dans la gestion de portefeuille, il est tenu compte de la performance des fonds et stratégies correspondants. La performance de chaque gestionnaire de portefeuille est évaluée chaque année en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, mais sans s'y limiter :

- le principal critère qui est la performance cumulée des placements par rapport aux indices ou aux pairs concurrents, la performance des placements étant généralement davantage pondérée sur le long terme ;
- la contribution individuelle par rapport aux objectifs de risque et de performances pour les clients; et
- le respect des obligations de conformité, de risque, réglementaires et fiduciaires des clients de la société, y compris le respect des politiques relatives au risque de durabilité de J.P. Morgan Asset Management qui contient les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui sont utilisés pour guider les décisions d'investissement.

Une évaluation de la performance individuelle selon les critères ci-dessus, en plus de la performance globale de l'unité commerciale et de l'équipe d'investissement concernées, est intégrée à l'évaluation finale de la rémunération à la performance pour un gestionnaire de portefeuille individuel dans le cadre de l'évaluation des résultats commerciaux.

Les informations ci-dessus peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé. Ces changements seront reflétés dans ce document.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Veuillez noter que si vous contactez J.P. Morgan Asset Management par téléphone, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et contrôlées à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et les données que vous nous communiquerez ponctuellement seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Ce document est publié par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. European Bank & Business Centre, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social EUR 10.000.000. Émis en France par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l. - Succursale de Paris -14 place Vendôme, 75001 Paris -Capital social : 10 000 000 euros - Inscrite au RCS de Paris, n°492 956 693.

LV-JPM53052 | FR | 03/21